



Demande de remboursement activités sportives

Par **carpatjo**, le **27/07/2015** à **14:13**

Bonjour, les thermes de LUXEUIL Les Bains propose aux non curistes de participer aux activités d'aquagym et vélo aquatique moyennant l'achat de cartes de 10 séances. Ayant quitté la région soudainement pour raison familiales, j'ai demandé le remboursement des séances non utilisées (8 sur 10), ce qui m'a été refusé au motif : "nous ne pouvons du point de vue comptable accéder à votre demande de remboursement" Est-ce légal ? Merci d'avance de votre réponse. Cordialement

Par **moisse**, le **27/07/2015** à **17:54**

Bonjour, Cela a l'air parfaitement légal. Vous avez lu, accepté et signé. C'est donc dans les conditions générales de vente que réside la réponse.

Par **carpatjo**, le **27/07/2015** à **17:57**

Eh c'est là que réside le hic ! lors de l'achat, rien à signer, rien à lire. On impose simplement l'achat de 10 séances